

## ATTENTION

VOUS NE DEVEZ PAS COMMENCER LES TRAVAUX TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS REÇU L'AUTORISATION DES ORGANISMES FINANCEURS !



**PACT-HABITAT & DÉVELOPPEMENT**  
**09 74 76 11 33** (prix d'un appel local)  
[grand-armagnac.fr/levivreici](http://grand-armagnac.fr/levivreici)

*Grand Armagnac, le vivre ici !*

## LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

L'adaptation des logements aux handicaps de l'âge et de la vie,

Les travaux d'économie d'énergie,

Le traitement de l'insalubrité et de l'habitat indigne,

La réhabilitation de logements locatifs à loyers modérés.

Chaque situation est unique, les informations sont gratuites et ne vous engagent pas. N'hésitez pas à venir vous renseigner, une équipe de spécialistes de l'habitat est à votre écoute. Venez les rencontrer !

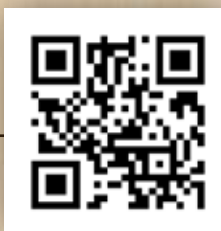
## PERMANENCES

PERMANENCES LES 1<sup>ERS</sup> ET 3<sup>ÈMES</sup> JEUDIS DE CHAQUE MOIS DE 9H30 À 12H30.

- Le 1<sup>er</sup> jeudi, Mairie d'Éauze (au 1<sup>er</sup> étage)
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi, Mairie de Cazaubon.

LES PERMANENCES SE TIENNENT SANS RENDEZ-VOUS.

Tous les mois, sur rendez-vous, une thermicienne de l'Espace Info Énergie du Gers informe spécifiquement les propriétaires qui le souhaitent sur les travaux d'économie d'énergie.



**DES AIDES POUR AMÉLIORER...**



**... LE CONFORT DE VOS LOGEMENTS**



**PACT-HABITAT & DÉVELOPPEMENT**

**09 74 76 11 33**



# LES AXES FORTS DE L'ACTION

## UNE ACTION AMBITIEUSE, DES AIDES EXCEPTIONNELLES

La Communauté de Communes du Grand Armagnac lance une action ambitieuse visant à améliorer l'habitat sur l'ensemble de son territoire.

Des moyens financiers importants sont mobilisés et permettent dès cette année aux habitants, propriétaires occupants ou bailleurs des 25 communes du Grand Armagnac, de bénéficier d'aides financières pour améliorer leur(s) logement(s).

### Liste des communes du Grand Armagnac :

AYZIEU, BASCOUS, BRETAGNE D'ARMAGNAC, CAMPAGNE D'ARMAGNAC, CASTELNAU D'AUZAN, CASTEX D'ARMAGNAC, CAZAUBON BARBOTAN LES THERMES, COURRENSAN, DÉMU, ÉAUZE, ESTANG, GONDRIN, LANNEMAIGNAN, LANNEPAX, LARÉE, LIAS D'ARMAGNAC, MARGUESTAU, MAULEON D'ARMAGNAC, MAUPAS, MONCLAR D'ARMAGNAC, NOULENS, PANJAS, RAMOUZENS, RÉANS, SÉAILLES.



## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

sous condition de ressources

DES AIDES DE 30 À 80%  
DU MONTANT DES TRAVAUX !

La Communauté de Communes du Grand Armagnac a souhaité mettre l'accent sur les propriétaires occupants, largement majoritaires au sein du territoire. Deux catégories de travaux sont particulièrement ciblées :

### ■ LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Ces travaux pourront être subventionnés jusqu'à 80% du montant des travaux, grâce notamment à une aide de 2000€ par logement octroyée par la Communauté de Communes.

Exemple :

« Mon épouse devenant de plus en plus handicapée par sa maladie d'Alzheimer, j'ai souhaité entreprendre des travaux d'adaptation de notre salle de bain et de nos sanitaires. J'ai obtenu une aide globale de 6829€ pour un montant de travaux s'élevant à 8050€. Ces travaux ont permis d'améliorer considérablement la prise en charge de mon épouse pour ses soins quotidiens. »

### ■ LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

À travers le Programme *Habiter Mieux*, l'État et la Région Midi-Pyrénées se mobilisent afin d'aider les propriétaires occupants aux ressources modestes à améliorer le confort thermique de leur logement. Seront subventionnés les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Cette prime vient en complément des aides de l'ANAH et s'élève à 3600€.

Exemple :

« Dans le but de réduire mes factures de chauffage devenues trop importantes, j'ai souhaité réaliser des travaux d'isolation des combles et des murs. Mon projet a bénéficié d'une aide globale de 6568€ pour un montant total des travaux de 9075€. Ces travaux ont amélioré la performance énergétique de ma maison de 35%. Aujourd'hui, j'économise plus de 450€ par an sur mes factures d'énergie. »

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET DE LOGEMENTS VACANTS

DES AIDES DE 30% À 45%  
DU MONTANT DES TRAVAUX !

Le propriétaire s'engage à louer son logement à un loyer conventionné, à des locataires ne dépassant pas un plafond de ressources. En contrepartie, il bénéficie d'un avantage fiscal.

La Communauté de Communes du Grand Armagnac souhaite favoriser le dynamisme des centres-bourgs. En ce sens, **les propriétaires bailleurs dont les biens sont situés en centre-bourg bénéficieront d'aides avantageuses.**